

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 16 septembre 2024

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 10/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 7

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Travaux coordonnés pour enfouissement des réseaux de télécommunications opération sous mandat. - DE_2024_049

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du **réseau de téléphonie** en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Les Gaillaches»

Dit s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération

Rappelle le coût prévisionnel du programme 17 689.24 € TTC

Fait part au Conseil Municipal du mode de financement ci-après

- Montant TTC	17 689.24 €
- Participation communale (dont TVA 2 220.63 €)	17 689.24 €

Propose de confier conformément au Code de la commande Publique, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie « Les Gaillaches»

• APPROUVE la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTES)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/09/2024 004-210402343-20240916-DE_2024_049-DE

VENTEROL et le SDE04

- **ACCEPTTE** le plan de financement prévisionnel ci-après
 - Montant TTC 17 689.24 €
 - Participation communale (dont TVA 2 220.63 €) 17 689.24 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents
- **DIT** que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

La Présente délibération est transmise au représentant de l'état conformément à l'article L 21361 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/09/2024 004-210402343-20240916-DE_2024_049-DE